

## Compte-rendu de la réunion de lancement du 29 avril 2021

Révision du PLU de la commune d'Asnières-sur-Oise

Participants	Fonction
M. Claude KRIEQUER	Maire d'Asnières-sur-Oise
M. Henri POIRIER	5 <sup>e</sup> Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et du PLU
M. Éric THERRY	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge des Affaires générales, finance, travaux, jeunesse et sport
Mme Paule LAMOTTE	2 <sup>e</sup> Adjointe au Maire en charge de l'Environnement et des Affaires scolaires
M. Philippe MARCOT	3 <sup>e</sup> Adjoint au Maire en charge des Associations, CCAS et de Communication
Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY	4 <sup>e</sup> Adjointe au Maire en charge de l'Urbanisme et Droit du sol
Mme Sylvie PESLERBE	6 <sup>e</sup> Adjointe au Maire chargée de Commerce, Culture, Tourisme, Fêtes et Cérémonies

M. Jacques LETELLIER	Conseiller Municipal
Mme Karen RIAND	Conseillère Municipale
Mme Laurine RENARD	Conseillère Municipale
M. Franck LAGNIAUX	Conseiller Municipal
M. Serge LOPEZ	Conseiller Municipal
M. Olivier GAL	Conseiller Municipal
Mme Sylvie WILLEMIN	Conseillère Municipale
M. Jean-Marc GIROUDEAU	Architecte DPLG, en charge de mission Urbanisme au PNR Oise-Pays de France
Mme Florence GRANSART	Chargée d'Urbanisme, logements et administration générale à la Mairie d'Asnières-sur-Oise
Mme Maggie CAZAL	Directrice d'études et gérante du bureau d'études CAZAL

## Introduction

Cette réunion dite de lancement de la révision du PLU a été organisée afin de mettre au point la feuille de route de l'étude et de préciser les objectifs, les enjeux et le calendrier prévisionnel de la procédure, jusqu'à l'approbation du PLU.

La réunion a eu lieu jeudi 29 avril de 19h à 21h. La liste des participants est présentée ci-avant.

### **L'ordre du jour :**

*18h45 : Accueil des participants (connexion zoom)*

*19h00 : Ouverture de la séance (discours de Monsieur Le Maire, Claude Krieguer)*

*19h10 : Introduction par M. Henri Poirier, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et du PLU*

*19h15 : Présentation illustrée des objectifs et des enjeux de la révision du PLU (Diagnostic ; Pré-PADD ; Choix des OAP) par Mme Maggie Cazal, Directrice d'études (CAZAL)*

*20h15 : Questions-Réponses*

*20h45 : Synthèse du débat et précision du calendrier des prochaines étapes*

*21h00 : Clôture de la réunion*

Les pages suivantes décrivent les propos des intervenants en ciblant les tâches à faire et les actions à mener.

La conclusion de ce compte-rendu présente le résumé des décisions.

Intervenant	Contenu de l'intervention	À faire
M. Le Maire	<p>Nous avons procédé à la révision générale du PLU pour garantir la qualité urbaine, paysagère et patrimoniale de la Commune et pour préciser le projet d'urbanisation de différents secteurs.</p> <p>Notre PLU a été approuvé en octobre 2006, modifié en 2009, 2010, 2012, 2013 avec déclaration de projet et enfin en 2015.</p> <p>Le Conseil Municipal a décidé de mener une nouvelle procédure de révision générale du PLU pour adapter le contenu du PLU aux enjeux liés à l'environnement et à la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.</p> <p>Ce PLU sera aussi l'outil pour planifier les projets de la commune et l'aménagement des espaces publics y compris les questions liées au stationnement.</p> <p>Nous avons donc choisi le bureau d'études CAZAL pour nous accompagner et réaliser l'étude de la révision du PLU, étant donné que CAZAL dispose des compétences pluridisciplinaires et indispensables : Architecture, Urbanisme, Environnement.</p>	<p>Analyser l'évolution du PLU.</p> <p>Analyser les projets réalisés, en cours ou prévus (liste des demandes des permis de construire par date, les projets finalisés, les projets autorisés, les projets en cours d'études, ...)</p>
M. Poirier	<p>Le Bureau d'études a déjà bien avancé concernant les analyses du diagnostic. Nous allons donc assister à la présentation des éléments étudiés et de l'approche proposée. Rappelons que notre but est de passer de l'urbanisme de normes à l'urbanisme de projet.</p>	
Mme Cazal	<p>Avant de commencer la présentation, je vous renouvelle nos remerciements d'avoir choisi notre bureau d'études pour la révision du PLU.</p> <p>Nous sommes très motivés pour cette mission compte-tenu de la position géographique particulière d'Asnières-sur-Oise : une commune riche par ses patrimoines naturels, paysagers et architecturaux ; une commune en limite de deux régions et de plusieurs communes. Cela signifie que nous devons analyser les PLU des communes limitrophes y compris celles situées dans la région Haut-de-France ainsi que les documents de planification stratégique de cette région.</p>	<p>Analyser les données et orientations des PLU des villes limitrophes ainsi que les projets en cours ou prévus.</p>

<p>Mme Cazal</p>	<p>Seront analysés, en priorité, les PLU des communes limitrophes faisant partie de l'intercommunalité dont fait partie Asnières-sur-Oise avec les 19 communes constituant la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et notamment le PLU de Viarmes. En effet, les zones urbaines d'Asnières-sur-Oise sont en continuité avec celles de Viarmes. De surcroît, la gare la plus proche se situe à Viarmes.</p> <p>Notre équipe a effectué trois visites du territoire communal et y a passé trois journées. Nous avons effectué des reportages photographiques et des relevés.</p> <p>Nous avons récolté les documents supra-communaux et les pièces du PLU en vigueur.</p> <p>Nous avons analysé toutes les données disponibles et avons aussi effectué une analyse des statistiques de l'INSEE.</p> <p>La présentation du PowerPoint (Document ci-joint en PDF) comprend les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contexte – Intercommunalité</li> <li>• Objectifs de la révision du PLU</li> <li>• Documents supra-communaux</li> <li>• Diagnostic</li> <li>• Enjeux</li> <li>• Méthodologie</li> <li>• Concertation – Communication</li> <li>• Planning – Organisation des réunions</li> </ul> <p>La problématique majeure du territoire communal concerne la biodiversité, l'environnement et le cadre de vie ainsi que le patrimoine bâti.</p> <p>En effet, la commune dispose de plusieurs zones naturelles à valoriser et des zones humides importantes. Les zones d'intérêt écologique sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ZNIEFF type 1 : Etang et Marais de Royaumont ; Marais d'Asnières-sur-Oise</li> <li>• ZNIEFF type 2 : Vallées de la Theve et de l'Ysieux ; Forêt de Carnelle</li> <li>• ENS : Le Marais de Baillon</li> <li>• Natura 2000 : (ZPS) Massif des trois forêts et bois du roi ; (ZICO) Massif des trois forêts et bois du roi</li> </ul> <p>La commune dispose de trois monuments historiques (MH), des paysages et des bâtiments remarquables. Les trois MH sont : l'Abbaye de Royaumont, le Château de Touthville et l'Eglise Saint-Rémi.</p>	
------------------	---	--

<p>Mme Cazal</p>	<p>L'enjeu essentiel de ce PLU sera la synergie entre les futurs projets et la trame verte et bleue afin de sauvegarder et de valoriser le patrimoine naturel, urbain et paysager.</p> <p>Nous avons élaboré des cartes localisant les éléments de l'état initial de l'environnement et les enjeux liés à l'urbanisation, à la biodiversité et au patrimoine.</p> <p>Les enjeux sont étudiés en corrélation avec les dispositions et orientations des documents supra-communaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF)</li> <li>• Le Plan de déplacements d'Ile de France (PDUIF)</li> <li>• Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)</li> <li>• Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE)</li> <li>• Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du Bassin Seine-Normandie)</li> <li>• Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)</li> <li>• La Charte du Parc Naturel Régional (PNR Oise-Pays de France)</li> </ul> <p>Rappelons que votre intercommunalité « Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France » ne dispose pas des documents suivants : SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLH (Programme Local de l'Habitat) qui sont des documents dits de rang supérieur.</p> <p>Concernant les projets, il apparait que les programmes de logements ont été suffisamment développés ces dernières années, notamment dans le domaine de Sophie avec 131 logements. Par conséquent, depuis 2017, la commune a gagné environ 327 nouveaux habitants.</p> <p>Le nombre d'habitants aujourd'hui peut être évalué à environ 3000 contre 2650 habitants en 2017.</p> <p>Par conséquent, le nouveau PLU doit ainsi prévoir très peu de logements à construire dont le nombre sera fixé dans le PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable).</p> <p>Les nouveaux projets de la commune seraient des équipements et des aménagements d'espaces publics, notamment :</p>	
------------------	--	--

<p>Mme Cazal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des équipements sportifs</li> <li>• Des parkings végétalisés</li> <li>• Des projets de revitalisation du centre pour le commerce de proximité et pour le marché</li> </ul> <p>Le PADD sera élaboré sur la base des principaux objectifs de la révision du PLU d’Asnières-sur-Oise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager de la Commune ;</li> <li>• Redéfinir à la marge les limites des secteurs urbanisables et des secteurs naturels et agricoles (mettre en œuvre l’objectif ZAN «zéro artificialisation nette» inscrit au Plan biodiversité ;</li> <li>• Préciser les conditions d’accueil de nouveaux logements, en particulier dans divers secteurs urbanisés ;</li> <li>• Veiller à la cohérence des deux tissus urbains des communes d’Asnières-sur-Oise et de Viarmes et restructurer les anciens sites industriels ;</li> <li>• Adapter le territoire communal aux risques liés au réchauffement climatique : élaboration d’un plan de végétalisation du territoire (un plan arboré); renforcer les développements des voies douces (piétons et vélos) ; ...</li> <li>• Faire évoluer les dispositifs réglementaires, en regard de l’expérience acquise et en conformité avec les évolutions législatives.</li> </ul> <p>Les OAP (Orientations d’Aménagement et de Programmation) concerneront les secteurs les plus stratégiques où la commune dispose de projets. S’agissant des OAP sectorielles, nous pouvons proposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le centre ancien</li> <li>• Les secteurs urbanisés pour lesquelles une ou plusieurs opérations de renouvellement et d’aménagement peuvent être planifiées (des petites opérations en diffus peuvent aussi être programmées afin de remplir les dents creuses)</li> <li>• Certains quartiers ou secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager (par exemple : les anciens sites industriels ou les friches)</li> </ul>	
------------------	--	--

Mme Cazal	<p>Les périmètres des OAP sectorielles seront précisés à l'issue de la phase de Diagnostic. Les OAP seront directement liées aux objectifs du PADD.</p> <p>Concernant le planning, il est important de fixer la date d'arrêt du projet de PLU afin que les étapes du PLU soit planifiées en conséquence. Nous pourrions chevaucher les phases 1 et 2, c'est-à-dire : Diagnostic, PADD – OAP. Autrement dit, sans attendre la fin d'une phase, nous pouvons démarrer le travail de la phase suivante.</p> <p>Concernant le calendrier prévisionnel, il est important d'éviter les périodes de vacances pour l'enquête publique et aussi pour les séances du Conseil Municipal concernant le débat sur le PADD, l'arrêt du projet de PLU et l'approbation du PLU. Il est possible de maintenir fin septembre comme date prévisionnel du débat sur la PADD à condition de recevoir toutes les informations nécessaires et bien identifier les objectifs chiffrés et les orientations du PADD en lien avec tous les enjeux croisés. Le planning précédemment proposé sera mis à jour en prenant en compte les contraintes citées. Toutefois, il y a un délai incompressible de 7 mois (minimum) de procédures (phase 6).</p>	
M. Giroudeau	<p>Concernant les documents du PNR pour la révision du PLU, je pourrai les communiquer à partir du 23 mai.</p> <p>Je rappelle qu'en l'absence de SCOT, les orientations du SDRIF seront appliquées. J'attire votre attention sur une erreur notée concernant le nom du PNR. Il s'agit du Parc Naturel Régional « Oise-Pays de France ».</p>	Transmission du PNR au bureau d'études des documents nécessaires pour le PLU.
M. Poirier	<p>Concernant la concertation, le planning prévoit, une seule réunion publique avant l'arrêt du projet de PLU. Nous constatons qu'une deuxième réunion publique est indispensable : une première réunion publique avant le débat sur le PADD par le Conseil Municipal « car la population doit participer au PADD en amont » ; une deuxième réunion publique durant la phase 4, dédiée au règlement.</p>	
Mme Cazal	<p>Le nom du PNR sera, bien évidemment, corrigé dans le document de présentation qui sera communiqué avec le compte-rendu de la cette réunion et merci à l'architecte du PNR pour son attention.</p>	



<p>Mme Cazal</p>	<p>Concernant le nombre de réunion, l'organisation des réunions proposées lors de la réponse de la consultation prévoyait une seule réunion publique, comme indiqué dans le CCTP.</p> <p>Bien entendu, il est tout à fait possible d'ajouter des réunions supplémentaires conformément au dossier de l'offre.</p> <p>Le planning sera donc rectifié et mis à jour en y ajoutant une réunion publique dans la phase 2 (PADD).</p>	<p>Rajout dans le planning d'une deuxième réunion publique.</p>
<p>M. Marcot</p>	<p>A titre d'Adjoint au Maire, en charge de la communication, je souhaiterais des précisions concernant la concertation et la communication.</p>	
<p>Mme Cazal</p>	<p>La démarche de la concertation et de la communication est détaillée dans les pages 48 et 49 de la présentation ci-jointe.</p> <p>Il est important de rappeler que nous pourrions vous assister à l'élaboration de la stratégie de communication : le contenu, le contenant et les moments de parution des communications et leurs modes de diffusion.</p> <p>Il est important de bien préparer les éléments de langage afin que les élus puissent aussi communiquer, dans le même sens, concernant l'avancement du PLU (sur le fond et sur la forme) lors de leurs discours ou entretiens.</p> <p>L'exposition proposée peut-être progressive et peut démarrer en septembre prochain avec des panneaux présentant le diagnostic. Ensuite, nous y ajouterons le PADD et les OAP et puis, les éléments du règlement et le plan de zonage.</p> <p>Il est important de rappeler que la concertation doit s'arrêter un mois avant l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal. En effet, lors de cette séance du Conseil Municipal, vous voterez sur le bilan de la concertation et puis sur le projet du PLU. Le bilan de la concertation sera donc préparé par notre bureau d'études en y précisant le nombre et les types de réunions et ateliers organisés à l'attention du public ou les associations. Le bilan de la concertation détaillera les débats de ces rencontres et aussi précisera les questions et recommandations reçues et les réponses adéquates à apporter.</p> <p>Les habitants et toutes les personnes concernées par le PLU peuvent poser des questions ou proposer des recommandations par les trois façons suivantes :</p>	

<p>Mme Cazal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- en envoyant une lettre à la Mairie ;</li> <li>- en écrivant directement dans le registre de concertation pour le PADD mis à disposition du public, en Mairie ou dans des lieux publics ;</li> <li>- en envoyant un email à l'adresse courriel dédié au PLU.</li> </ul> <p>Le registre de concertation du public et l'adresse email spéciale PLU peuvent être mis en place dès maintenant. Cette information sera communiquée sur le site internet de la Mairie dans la page « PLU ». Elle peut aussi être diffusée dans le journal municipal qui présentera prochainement le démarrage du PLU.</p>	<p>Mettre en place la boîte de concertation du PLU « adresse courriel dédiée au PLU » et la communiquer sur le site web de la Mairie (page PLU)</p>
<p>M. Le Maire</p>	<p>L'exposé a été très complet avec une présentation claire et accompagnée de nombreuses cartes et images.</p> <p>Nous constatons que le bureau d'études a réalisé un travail très fouillé et approfondi.</p> <p>Nous avons donc bien avancé dans la phase dédiée au diagnostic. Nous pourrions parallèlement commencer nos réflexions concernant les orientations du PADD.</p> <p>Nous devons ajouter l'enjeu lié à la protection des forages. Le SIECCAO (Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise) possède le droit de prélever dans cette réserve d'eau depuis 1978 par DUP (Déclaration d'Utilité Publique) par arrêté Inter-préfectoral de l'Oise et du Val d'Oise.</p> <p>Le Syndicat a la possibilité de pomper jusqu'à 40000m<sup>3</sup> d'eau de la nappe par jour. Actuellement 4 forages sont exploités (c'est à dire forés, équipés, protégés et raccordés à l'unité de traitement). Le syndicat possède au total 11 forages qui pourront être utilisés en cas de besoins.</p> <p>Le SIECCAO est propriétaire des 64km de canalisations de transport sur son territoire.</p> <p>Au total, 10 réservoirs sont présents sur le territoire du SIECCAO, permettant ainsi le stockage de 10300 m<sup>3</sup> d'eau potable.</p> <p>Concernant les solutions liées pour protéger des terrains contre toute demande d'autorisation durant les prochaines années, est-il envisageable de prévoir des périmètres d'constructibilité de 5 ans ?</p> <p>Concernant les emplacements réservés, nous devons les mettre à jour.</p>	<p>Transmettre au bureau d'étude des données du SIECCAO et des documents liés à l'eau potable.</p>



<p>Mme Cazal</p>	<p>En effet, la page 18 de la présentation ci-jointe évoque cette problématique.</p> <p>Par ailleurs, l'OAP thématique « Patrimoine » pourra aussi apporter des solutions complémentaires parallèlement à l'Inventaire détaillé du patrimoine bâti et le Guide de recommandations architecturales, paysagères et de gestion écologique (ces deux études sont dans la tranche conditionnelle)</p> <p>L'OAP thématique « Patrimoine » que nous proposons, en supplément, sera importante pour détailler ces enjeux liés aux périmètres de protection d'un rayon de 500m des moments historiques et aux axes paysagers à préserver.</p> <p>Il s'agit donc de mettre en place un plan de protection du patrimoine naturel et paysager.</p> <p>La participation de l'ABF à ces réflexions dès le début de cette étude sera un atout majeur.</p>	<p>Analyser les possibilités de modification des périmètres de protection des MH et identifier le périmètre pertinent.</p>
<p>M. Poirier</p>	<p>La prochaine réunion qui sera une réunion technique doit apporter des compléments d'informations nécessaires pour finaliser les études du diagnostic.</p> <p>Cette réunion technique pourra avoir lieu selon la disponibilité du bureau d'études et du PNR.</p> <p>Nous pourrions fixer la date à partir de fin mai. Les participants seront principalement les membres du COTECH (Comité Technique).</p>	
<p>M. Le Maire</p>	<p>Avons-nous la composition du COTEH et du COFIL (Comité de Pilotage) ? En fonction de la composition du COTECH, l'heure de la réunion technique pourra donc être fixée (durant ou en dehors des heures normales de bureau). Le COTECH doit normalement se réunir durant des heures de bureau.</p> <p>Il est important de prévoir la participation de la CC Carnelle Pays-de-France. En effet, c'est la Communauté de Communes qui délivre les autorisations d'urbanisme de notre commune.</p>	
<p>M. Poirier</p>	<p>Le bureau d'études a proposé une composition des instances (COFIL, COTECH), nous allons fixer cette composition à l'issue de cette réunion de lancement.</p>	<p>Fixer la composition du COTECH et du COFIL.</p>

<p>Mme Cazal</p>	<p>En effet, la proposition de la composition des instances est indiquée à la page 51 de la présentation ci-jointe.</p> <p>A la réunion technique, la participation du la CC Carnelle Pays-de-France et du PNR est indispensable ainsi que celle de l'ABF et, si possible du CAUE 95.</p> <p>Nous vous enverrons le lien de la connexion Zoom de cette réunion technique qui sera en visioconférence.</p> <p>Par ailleurs, avant la tenue de la prochaine réunion, nous avons besoin des documents et des informations (liste présentée en annexe)</p>	<p>Le bureau d'études enverra la connexion de la réunion technique sur Zoom.</p> <p>Transmettre au bureau d'études des documents nécessaires (liste en annexe)</p>
------------------	--	--

**Compte-rendu réalisé par le bureau d'études CAZAL**

**Ce compte-rendu sera transmis par la Mairie et après validation par le Maire  
aux acteurs choisis et à certaines PPA (Personnes Publiques Associées)**

## Conclusion

Cette réunion de lancement a précisé le cadre de l'étude relative à la révision du PLU.

Les problématiques de l'environnement et de l'aménagement constituent les enjeux principaux à traiter lors de cette révision du PLU.

Le PADD nécessiterait une réelle approche environnementale et paysagère afin de localiser les sites stratégiques et de détailler les futurs projets ainsi que les orientations liées au paysage et les cônes de vue. Les objectifs du PADD seront détaillés et chiffrés.

### **Les tâches suivantes seront réalisées (d'autres tâches seront précisées avec l'avancement de l'étude)**

---

- Analyser l'évolution du PLU.
- Analyser les documents du CC Carnelle Pays-de-France (notamment le PCAET).
- Analyser les documents du PNR, nécessaires pour le PLU.
- Analyser les projets prévus.
- Analyser les projets de logements déjà réalisés et prévus (liste des demandes des permis de construire par date, les projets finalisés, les projets autorisés, les projets en cours d'études, ...)
- Identifier les objectifs quantitatifs et qualitatifs liés à la production de logements.
- Analyser les problématiques liées à l'espace public du centre ancien.
- Analyser l'évolution urbaine du territoire communal dans le cadre de l'intercommunalité.
- Analyser les données et orientations des PLU des villes limitrophes ainsi que les projets en cours ou prévus.
- Identifier les parcelles qui nécessitent une protection spécifique contre de nouvelles constructions/  
Préciser le périmètre des sites concernés par les nouvelles solutions réglementaires.
- Localiser les emplacements réservés à mettre à jour (suppression, modification, rajout)
- Localiser les cônes de vue.
- Étudier les possibilités de modification des périmètres de protection des MH et identifier le périmètre pertinent.
- Identifier la localisation des pistes cyclables et des promenades piétonnes existantes.
- Mettre en place la boîte de concertation du PLU « adresse courriel dédiée au PLU » et la communiquer sur le site web de la Mairie (page PLU)
- Transmettre au bureau d'études les éléments indiqués dans la liste (cf. Annexe 1) – D'autres données seront nécessaires suivant les besoins de l'étude. La liste des documents et pièces à récolter sera donc mise à jour durant l'étude.

## Calendrier prévisionnel

---

Le débat sur le PADD : fin septembre 2021

L'arrêt du projet du PLU : fin janvier 2022

L'approbation du PLU : septembre 2022

Le planning (cf. Annexe 2) présente les détails par phase. Ce calendrier peut être respecté à condition d'obtenir toutes les données et informations dans les délais nécessaires et sous réserve de la disponibilité des acteurs concernés pour les réunions indispensables.

## Prochaine réunion

---

La prochaine réunion sera une réunion technique en visioconférence, le mercredi 2 juin de 15h à 17h sur Zoom. Le bureau d'études communiquera le lien de la connexion.

L'ordre du jour :

- Synthèse des documents récoltés et des informations manquantes pour la finalisation du diagnostic.
- Avis des participants sur les points sensibles et importants à développer dans l'état initial de l'environnement.
- Point sur le programme des projets de logements (bilan des constructions de ces dix dernières années, les autorisations livrées, les chantiers en cours, les projets prévus en détail) / (typologie de logement, ...)
- Point sur les projets d'équipements et d'aménagement de l'espace public de la commune.
- Localisation de tous les projets achevés, en cours et prévus depuis ces dix dernières années.
- Préparation de l'Atelier phase 1 (fin juin ou début juillet) et choix des participants (PPA à identifier, associations, acteurs économiques, etc.)

## **Annexe 1 : Liste des données et documents à transmettre au bureau d'études**

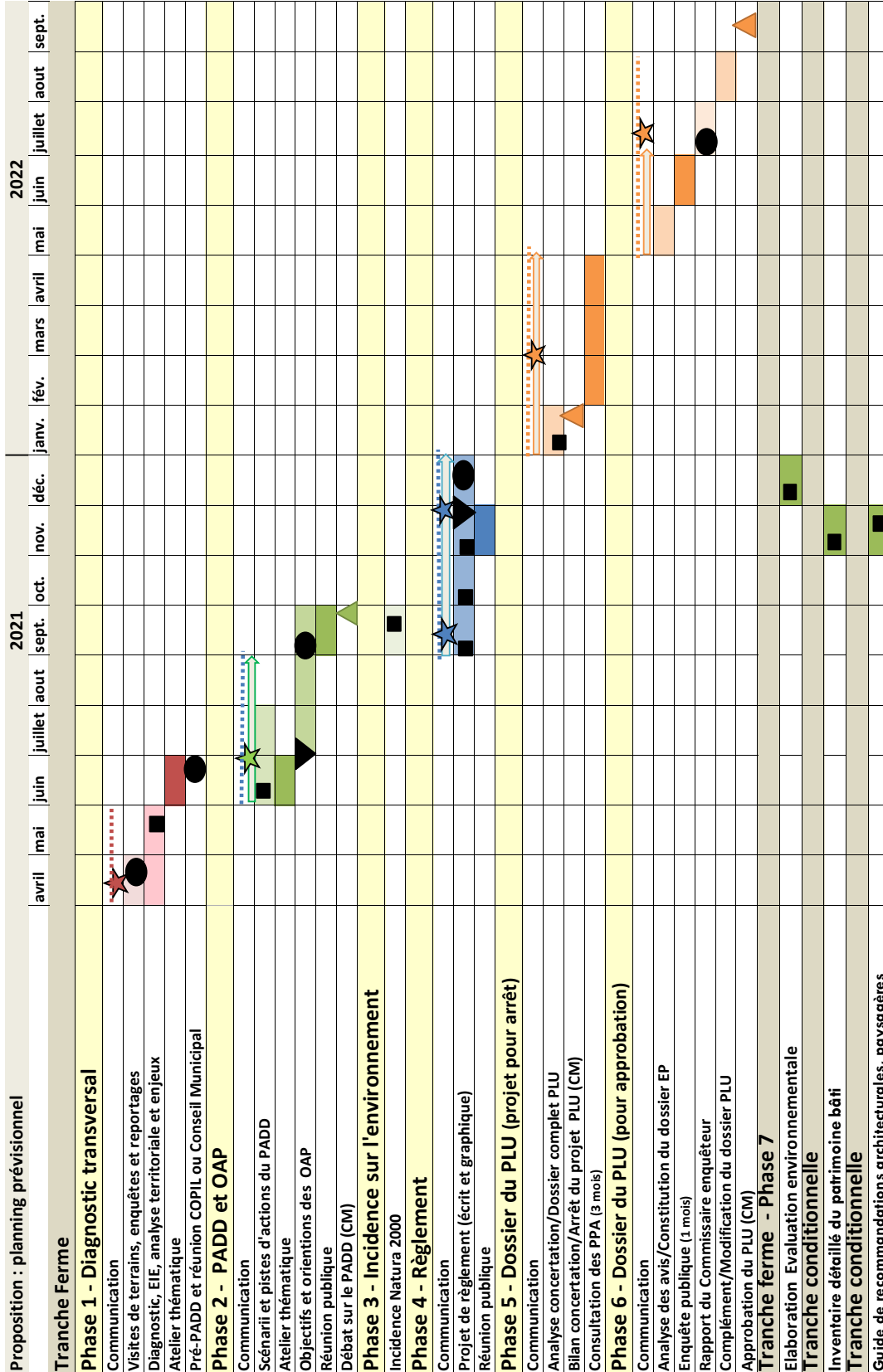
---

- Le plan cadastral de la commune, mis à jour.
- Les documents du PNR (la charte et tous les documents nécessaires pour la révision du PLU).
- Les documents de la CC Carnelle Pays-de-France (notamment le PCAET).
- Le programme des projets de logements (bilan des constructions de ces dix dernières années, les autorisations livrées, les chantiers en cours, les projets prévus en détail) / (typologie de logement, ...)
- Les éléments justifiant les problèmes de circulation et de stationnement et la localisation de ces problèmes (Les données ou études existantes sur l'état du trafic et de la circulation automobile).
- Les données et pièces existantes liées aux risques naturels et technologiques : PPRI, PPRN, ICPE, ...
- Les données du SIECCAO et des documents liés à l'eau potable.
- La liste et la localisation des programmes des projets en cours et prévus sur la commune.
- Le PAC (Porter à Connaissance) de l'État « le lien communiqué par la préfecture n'est pas à jour »
- Les données liées aux déplacements et transports :
  - Cartes et horaires des transports en commun.
  - Inventaire détaillé des places de stationnement (voitures, vélos) / pour les voitures : localiser et préciser le nombre des places équipées pour les voitures électriques et/ou hybrides.
  - Règlement de stationnement et de livraison.
- Les emails de la boîte dédiée au PLU, au fur et à mesure de la réception (dans le cadre de la concertation)



**Annexe 2 : Planning mis à jour**

**Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Asnières-sur-Oise**



Page Site internet par phase  
Parution article  
Exposition évolutive  
Réunion COPIL  
Réunion PPA  
Réunion COTECH

